

APPEL D'OFFRES

Nom du projet : **Projet d'assèchement de la fosse KCC KOV**

Numéro d'appel d'offres : KCC/ENG/M101/10/2026

Validité de l'appel d'offres : du 15/10/2026 au 31/10/2026

Durée du contrat : du 25/02/2027 au 31/05/2027

Achèvement final Avis du client - À confirmer

1. Présentation de l'entreprise Kamoto Copper Company

La Kamoto Copper Company « KCC » est une société minière dont le siège social est situé à Uisines de Luilu, Commune de Dilala, Ville de Kolwezi, Province de Lualaba, République démocratique du Congo.

Son site d'exploitation est situé à environ 17,2 km de Kolwezi et comprend une mine à ciel ouvert, une usine de traitement hydrométallurgique et les infrastructures de soutien.

2. Contexte et justification

La société Kamoto Copper Company SA (KCC) lance un appel à manifestation d'intérêt auprès d'entrepreneurs qualifiés et expérimentés pour la réalisation des travaux d'installation des structures, des équipements mécaniques, de la tuyauterie et des travaux de tôlerie (SMPP) dans le cadre du projet d'assèchement de KOV en République démocratique du Congo. Ce projet comprend la construction et le remplacement d'infrastructures d'assèchement liées aux zones du concasseur et des stations de pompage P6C et P7B.

L'entrepreneur fournira la main-d'œuvre, l'encadrement, le matériel de construction, l'outillage, les travaux temporaires, les essais et les consommables nécessaires à l'exécution des travaux qui lui sont confiés. Des informations complémentaires seront précisées dans le dossier d'appel d'offres.

I. DESCRIPTION DU PROJET

Étendue des travaux

Le périmètre comprend la fourniture de main-d'œuvre, la supervision, le matériel de construction et les outils nécessaires à l'installation, au montage, aux essais et à la mise en service de l'installation SMPP.

3.1 Charpente métallique

L'entrepreneur doit :

- Réceptionner, inspecter, décharger, stocker et gérer les matériaux d'acier de construction.
- Monter et installer la charpente métallique et le bardage.
- Installer des plateformes, des passerelles, des caillebotis, des rampes, des escaliers et des structures d'accès.
- Effectuer l'alignement et le boulonnage, et éventuellement les travaux de soudage sur site.
- Effectuer des contrôles dimensionnels et des contrôles de qualité.
- Appliquer une peinture de retouche et une protection anticorrosion aux endroits nécessaires.
- Injecter du coulis entre les plaques de base des colonnes et les socles en béton.
- Assurer une gestion de la qualité à tous les niveaux.

3.2 Installation des équipements mécaniques

L'entrepreneur doit :

- Installer les pompes et autres équipements de traitement.
- Effectuer les opérations d'alignement et de nivellement.
- Travaux complets d'assemblage et d'installation mécanique.
- Appuyer les activités de pré-mise en service et de mise en service.
- Fournir des plans de levage et des études d'arrimage pour l'installation d'équipements lourds.
- Assurer une gestion de la qualité à tous les niveaux.

3.3 Installation de la tôlerie

L'entrepreneur doit :

- Installer les goulottes, trémies, caniveaux, conduits et bacs.
- Fabrication complète des réservoirs.
- Effectuer des opérations de découpe, de soudage et d'assemblage.
- Effectuer les réparations et modifications de tôlerie nécessaires.
- S'assurer que toutes les soudures sont conformes aux procédures de soudage approuvées et aux normes de qualité.
- Effectuer des tests non destructifs.
- Assurer une gestion de la qualité à tous les niveaux.

3.4 Installation de la tuyauterie

L'entrepreneur doit :

- Fabriquer et installer des systèmes de tuyauterie pour procédés, eau, air et boues.
- Installer les vannes, les raccords, les supports et les interfaces d'instrumentation.
- Effectuer l'alignement et le raccordement des tuyauteries.
- Effectuer des essais hydrostatiques, pneumatiques et d'étanchéité.
- Préparer les kits de test et la documentation qualité.
- Assistance à la mise en service et au transfert opérationnel.
- Effectuer des tests non destructifs.
- Assurer une gestion de la qualité à tous les niveaux.

3.5 Contrôle et tests de qualité

L'entrepreneur doit :

- Mettre en œuvre un système de gestion de la qualité approuvé.
- Effectuer les inspections et les essais conformément aux spécifications du projet.
- S'assurer que les inspections de soudage et les exigences en matière de CND sont respectées.

- Conserver des dossiers de construction complets et des dossiers qualité.
- Remettez les documents de transfert une fois la transaction terminée.

3.6 Assistance à la mise en service

L'entrepreneur doit :

- Fournir un soutien à la construction lors de la mise en service.
- Corriger les points de la liste de contrôle.
- Soutenir les activités de démarrage de l'usine.
- Fournir la documentation finale conforme à l'exécution.

3.7 Santé, sécurité, environnement et communauté (HSEC)

L'entrepreneur doit :

- Respectez toutes les exigences MUMI HSEC.
- Élaborer et soumettre des évaluations des risques et des énoncés de méthodes spécifiques au projet.
- S'assurer que tout le personnel possède un certificat médical valide, une carte jaune et une formation en matière de sécurité.
- Fournir des EPI adaptés à tous les employés.
- Adopter une approche de travail sans accident et sécuritaire tout au long du projet.
- Signalez immédiatement tous les incidents, dangers et quasi-accidents.

II. CONDITIONS DE SOUMISSION

Les soumissionnaires intéressés doivent être des sociétés de droit congolais et fournir les informations suivantes :

- Régulation de la Soustraitance dans le secteur Privé) valide (Obligatoire).
- RCCM (Registre du Commerce et du Crédit Mobilier) ; IDNAT (Numéro d'Identification Nationale); NIF (Numéro d'Identification Fiscale) et toutes les inscriptions légales applicables.
- Documents de conformité fiscale les plus récents.
- Preuve d'enregistrement conformément à la loi congolaise.
- Profil de l'entreprise détaillant ses capacités SMPP.
- Liste de projets SMPP similaires menés à bien au cours des cinq dernières années.
- Structure organisationnelle et CV du personnel clé.
- Statistiques HSEC pour les trois dernières années.
- Matériel de construction, grues, véhicules et ressources disponibles.
- Capacité financière et références pertinentes.

Seules les entreprises répondant aux critères ci-dessus sont autorisées à manifester leur intérêt.

III. CONFORMITÉ

- Nous ne demandons aucun paiement, frais ou avantage à aucun stade de la procédure d'appel d'offres.
- Toute demande de paiement, de commission ou de rétrocommission, effectuée directement ou indirectement au nom de notre société, doit être considérée comme frauduleuse et signalée immédiatement.
- Nous appliquons une politique de tolérance zéro à l'égard de toute forme de fraude ou de corruption, qu'elle soit publique ou privée.
- Tout acte ou tentative de corruption doit être signalé via notre plateforme sécurisée : <https://glencore.raisingconcerns.org/>
- Toute violation avérée entraînera des sanctions strictes, conformément aux lois applicables et à notre code de conduite.

IV. MANIFESTATION D'INTERET

- Si vous souhaitez soumettre une offre pour ce projet et si vous remplissez les conditions énoncées dans la section précédente, veuillez fournir les informations requises en cliquant sur le lien suivant :

- Un courriel vous demandant vos documents vous sera envoyé à la fin de cette publication, avec un délai de 24 heures pour y répondre.

V. ACCÈS AU PORTAIL

Les entreprises dont le profil correspond à la description du projet Mutanda Mining pourront recevoir par courriel les identifiants nécessaires pour accéder au portail et participer à l'appel d'offres.